

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'Apardap Association départementale de parrainages républicains des demandeurs d'asile et de protection, privée de son unique contrat aidé ?**

L'Apardap apprend indirectement, ce jour 10 octobre, que sa demande de renouvellement de contrat aidé, demandée à la Dirrecte, par Cap Emploi, a été rejetée. Nous apprenons en effet que ce dossier, présenté en commission départementale de la Préfecture, aurait été écarté et qu'il n'y aurait aucune dérogation possible. C'est donc directement la Préfecture qui aurait décidé de ne pas renouveler le contrat aidé de notre assistante, travailleuse handicapée, seule salariée de l'association qui assure la permanence de l'accueil de l'Apardap et qui coordonne ses activités. Ce contrat cesse au 19 novembre 2017.

Or l'Apardap est bien à travers ses actions au cœur de **l'urgence sociale et humanitaire**, critères qui devaient être ceux pris en considération pour le renouvellement des contrats aidés tels que définis par le gouvernement.

L'Apardap est une association d'intérêt général, connue pour son implication dans les parrainages républicains des migrants qui sont prononcés en Mairie. Le dernier en date a eu lieu à Renage samedi dernier avec 28 familles iséroises et 28 migrants devenus filleuls. Elle regroupe plus de 1000 familles qui nouent ces liens d'amitié, de solidarité dans la durée avec des demandeurs d'asile et de titres de séjour. Elle accueille 2500 de ces migrants par an dans des permanences hebdomadaires pour les accompagner dans la confection de dossiers complexes et lors des rendez-vous à la préfecture. Elle joue un rôle important pour les aider à connaître notre région, à s'insérer socialement en coordonnant la mise en place d'activités très diverses comme par exemple des cours de français suivis par une centaine de migrants, les cours d'informatique en lien avec la fondation Orange avec une centaine de participants hommes et femmes ; Elle joue un rôle actif dans le recueil des offres d'hébergements solidaires inscrites sur la plateforme de la ville et de la métro .

C'est ainsi plus d'une centaine d'hébergements solidaires gérés par l'Apardap qui permettent à près de deux cents hommes, femmes et enfants de sortir des galères de la rue et de trouver un toit dans l'attente que leur situation soit prise en compte par la puissance publique.

Elle a publié un ouvrage- et bientôt deux -pour faire connaître les textes qu'ont écrit des "accueillis" : "Avant l'exil j'étais quelqu'un", et "Ici mais là-bas aussi". Une troupe de théâtre a été constituée, "les Indisciplinés" et la pièce "Nora entre les frontières" sera jouée au théâtre de la Faiencerie le 11 novembre prochain dans le cadre du festival de la Cimade. Avec la compagnie du chorégraphe Gallotta et Christiane Blaise, ils font l'expérience de la danse contemporaine. Les bibliothèques de Grenoble connaissent aussi leurs talents de lecteurs. Nombre d'associations apprécient leurs investissements dans le bénévolat grâce à l'atelier insertion par le bénévolat. Enfin l'Apardap propose une Initiation républicaine qui est très suivie et qui complète l'atelier "Partage et découverte" qui organise des sorties découverte de nos montagnes, de notre patrimoine et de notre culture artistique, musicale, théâtrale.

80 bénévoles sont ainsi engagés au quotidien dans la construction de ces liens étroits avec les "accueillis" étrangers qui arrivent fatigués par un long et difficile voyage parce qu'ils

n'ont eu d'autres choix que de fuir leurs pays, la guerre, mais aussi les atteintes aux libertés, la gangrène sociale de la corruption, les violences familiales et culturelles, qui se combinent souvent avec la pauvreté .

L'association finance ses activités par la solidarité, les dons, et deux subventions de la ville de Grenoble et de la Métropole sur la base de projets. Le département de l'Isère a retiré l'aide au fonctionnement et au projet en 2015. La suppression du contrat aidé est une véritable amputation des rares moyens dont elle dispose.

La jeune femme qui contribue à organiser tout cela et qui occupe ce contrat aidé va subir cette décision de mise au chômage dans moins d'un mois sans même avoir pu l'anticiper par une recherche d'emploi. Elle s'est formée plusieurs jours en 2017 aux droits des étrangers par une formation financée par l'association au travers des cotisations à Uniformation. . Sa situation de travailleur handicapé est traitée avec un dédain technocratique inadmissible et tout cet investissement humain serait passé par pertes et profits si la décision était maintenue;

Qui s'est soucié de regarder les conséquences humaines pour cette salariée, travailleuse handicapée, et pour les "accueillis" qui bénéficient de ce qu'apporte l'association ? Y-a-t-il eu erreur d'appréciation de la commission qui a tranché sans enquête ? Nous avons cependant alerté les Députés , et le Préfet, le Maire de Grenoble sur les conséquences d'une telle décision aussi désinvolte qu' incompréhensible. Si tel n'est pas le cas, s'expliquerait-elle alors par l'implication de l'Apardap aux côtés de ces hommes et de ces femmes et de ces enfants qui cherchent l'asile de la France et sa protection et qui ont fait le choix d'y vivre, d'y travailler et d'y construire un avenir pour leur famille.? L'Apardap serait elle récusée pour cause de trop grande solidarité face à la détresse humaine ?

Les conditions de cette décision , cette décision elle-même, non communiquée directement à l'Apardap et non motivée officiellement, obligent à s'interroger sur les raisons réelles de ce refus et méritent que ces questions soit publiquement posées.

Grenoble le 10 octobre2017